

SYNDICAT SCOLAIRE DU PAYS DE JOSSELIN

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 11 Juin 2026

N°CS 2026.06.11 – 08

Date de convocation :
Le 4 Juin 2026

Nombre de conseillers :
- En exercice : 18
- Présents : 10
- Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le 11 Juin, le Comité Syndical Scolaire du Pays de Josselin légalement convoqué le 4 Juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures au siège du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin sous la présidence de Madame Rozenn PÉDRONO.

Présents : Monsieur Yoann JOUNOT, Madame Edwige MESSAGER, Monsieur Yves LE GUERN, Madame Rozenn PÉDRONO, Madame Thérèse MAINGUY, Madame Maryvonne GUILLEMAUD, Monsieur Anthony DINEL, Madame Rachel JICQUEL, Madame Maryannick LE DEVEHAT, Madame Chrystelle PERU.

Délégués absents excusés : Monsieur David BOULVAIS donne pouvoir à Monsieur Yoann JOUNOT, Madame Marie-Noëlle AMIOT donne pouvoir à Madame Rozenn PÉDRONO, Madame Vanessa VALY donne pouvoir à Madame Thérèse MAINGUY, Monsieur Nicolas JAGOUDET donne pouvoir à Madame Maryannick LE DEVEHAT, Madame Laure BIGOT donne pouvoir à Madame Edwige MESSAGER, Monsieur Thierry CHAMAILLARD donne pouvoir à Monsieur Anthony DINEL, Monsieur Michel BERTHO donne pouvoir à Madame Rachel JICQUEL, Monsieur Claude LE TARNEC.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical désigne Madame Maryannick LE DEVEHAT en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Il est proposé aux membres du comité syndical de modifier le règlement intérieur des services périscolaires :

- Afin de tenir compte de l'évolution des services et notamment du fait que l'ensemble des élèves de l'école Suzanne BOURQUIN seront à nouveau réunis sur un seul et unique site à compter de la rentrée scolaire 2026-2027
- Afin d'ajouter un entretien avec les élus avant la prononciation d'une sanction de type exclusion à l'encontre d'un élève.

Vu le projet de règlement intérieur des services périscolaires dont les modifications ont été validées par la commission des services périscolaires qui s'est réunie le 2 juin 2026,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical scolaire, à seize voix pour et une abstention :

- **ADOpte** le nouveau règlement intérieur des services périscolaires présenté en annexe, qui sera mis en œuvre à compter de l'année scolaire 2026-2027,
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Madame la Présidente, ou à son représentant, pour mettre en œuvre la présente décision.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
La Présidente, Rozenn PÉDRONO

